

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom de produit**Chemtane 2 Concentré / Alcane Hydrocarbures (C₄-C₈)
élaboré by Chemtane Energy LLC**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes :** Industrielles et Professionnelles.**Utilisations déconseillées :** Utilisation usagère.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Identification de l'entreprise**Chemtane Energy SARL, Suite 3
10902 Interstate-10 East, Baytown, TX 77523
Contact dans l'UE: inmasegarra@gdaparatos.com**Adresse de courrier électronique :** info@chemtane.com**Site web :** <http://www.chemtane2.com>

Personne responsable de la mise sur le marché :

Raymond Davis
PO Box 2210
Baytown, Texas 77522
USA
800-776-1485 Cell 281-382-1062

Préparation de la FDS : James.Boucher

1.4. Numéro d'appel d'urgenceChemtrec de Déversement (800) 424-9300 (Compte N°11781)
Numéro d'urgence 24 h : (703) 527-3887
InsTox National d'urgences : 301-496-1131
Télécopie Locale/Internationale : 1-301-480-3537
Sans Frais d'Interurbain: 1-888-FINDNLM
E-mail: tehip@teh.nlm.nih.gov**RUBRIQUE 2 : Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008/CE (CLP/SGH)**

Liquide inflammable : 1 – Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

Danger par aspiration : Toxicité par Aspiration. 1 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité pour Certains Organes Cibles – Exposition Unique : STOT SE 3 – Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.**Classification selon la directive 67/548/CEE & 1999/45/CE :**

F+; R12 | Xn; R65, R66, R67 | N; R51/53

Extrêmement inflammable

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

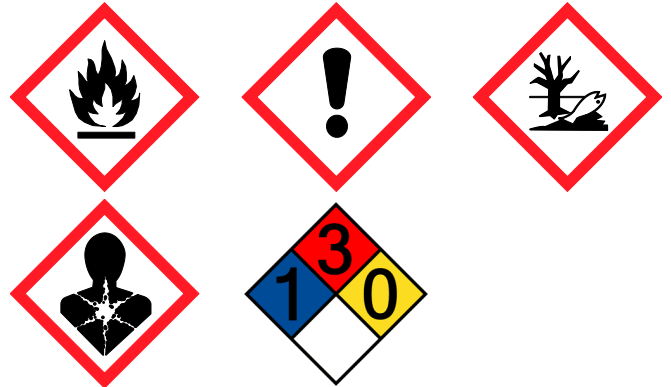
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Le contact avec le liquide peut provoquer des brûlures à froid / gelure

2.2. Éléments d'étiquetage**- Pictogrammes****- Mention d'avertissement**

Danger

- Mentions de danger

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Conseils de prudence**Conseils de prudence – prévention**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux / du visage.

Conseils de prudence – intervention

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser un jet brouillard, mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone (CO ₂) pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence – stockage

P403 + P233 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Conseils de prudence – élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locales.
------	--

2.3. Autres dangers

Le contact avec le liquide peut provoquer une inflammation ou une peau sèche.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

Substance/Mélange : Mélange.

3.1. Substances

Nom	N° CE	N° CAS	Conte- nu	Classifi- cation
n-Pentane	203-692-4	109-66-0	50-75%	
Isohexanes	232-443-2	8030-30-6	1-5%	
propan-2-ol	200-661-7	67-63-0	1-5%	
Soltrol	70024-92-9	68551-16-6	1-2%	
cyclopentane	206-016-6	287-92-3	1-2%	
2-méthylpentane	203-523-4	107-83-5	1-2%	
Isopentane	201-142-8	78-78-4	1-2%	
2,3-diméthylbutane	201-193-6	79-29-8	1-2%	

Numéro d'enregistrement REACH : Non requis.
Ne contient aucun autre composant ou impureté qui influencera le classement du produit.

3.2. Mélanges

Voir 3.1 ci-dessus pour la composition.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Informations générales de premiers secours :**

Transporter la victime à une zone non contaminée tout en portant un appareil respiratoire autonome. Garder la victime au chaud et au repos. Appeler un docteur. Appliquer une respiration artificielle si la respiration s'arrête.

Premiers secours en cas d'inhalation :

Transporter la victime à une zone non contaminée tout en portant un appareil respiratoire autonome. Garder la victime au chaud et au repos. Appeler un docteur. Appliquer une respiration artificielle si la respiration s'arrête.

Premiers secours en cas de contact avec la peau / les yeux :

Cas de gelure arroser avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Premiers secours en cas d'ingestion :

Ne pas laisser la victime boire quoi que ce soit.
NE PAS faire vomir.
Recevoir une consultation ou des soins médicaux immédiats.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En concentrations élevées peut provoquer une asphyxie. Les symptômes peuvent inclure la perte de mobilité / de la conscience. La victime peut ne pas s'apercevoir de l'asphyxie. Dans de faibles concentrations peut provoquer des effets narcotiques. Les symptômes peuvent inclure des vertiges, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination. Peut avoir un effet néfaste sur le système respiratoire, le système nerveux central (SNC) et le foie. Dépression du SNC. Les symptômes peuvent inclure des vertiges, des maux de tête, des nausées, de l'inconscience, une irritation des muqueuses et une toux sèche. Activité cardiaque irrégulière.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Recevoir une consultation ou des soins médicaux immédiats.

RUBRIQUE 5 : Mesure de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Tous les extincteurs connus peuvent être utilisés.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques**

L'exposition au feu peut provoquer la rupture / explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux

Si impliqué dans un incendie, les émanations toxiques et / ou corrosives suivantes peuvent être produites par décomposition thermique: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers**Mesures spécifiques**

Si possible, arrêter le flux du produit. Éloigner le récipient ou le refroidir avec de l'eau à partir d'une position protégée. En cas de fuite ne pas éteindre de flammes, sauf si absolument nécessaire.

Une reprise de feu spontanée / explosive peut se produire. Éteindre tout autre feu. Empêcher l'eau utilisée dans les cas d'urgence de pénétrer dans les égouts et les systèmes de drainage.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme EN 469 fourniront un niveau de protection de base contre les incidents chimiques.

EN 469:2005 : Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers – Exigences de performance pour les vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Considérer le risque d'atmosphères potentiellement explosives. Évacuer la zone. Assurer une ventilation adéquate de l'air. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique. Éliminer les sources d'inflammation. Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation peut être dangereux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter les déversements.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone. Conserver à l'écart des sources d'inflammation (y compris les décharges statiques). Évacuer la zone. Empêcher l'évaporation en recouvrant avec de la mousse. Absorber l'excès de déversement de liquide sur des matériaux adsorbants inorganiques tels que le sable fin, la poussière de briques, etc. Placer l'adsorbant usé dans des emballages scellés et contacter un entrepreneur spécialisé en élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers**

Seules les personnes expérimentées et correctement instruites doivent gérer le produit. La substance doit être manipulée conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles. Éviter le contact avec la peau. Utiliser uniquement un équipement spécifiquement adapté qui convient à ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. Contacter votre fournisseur en cas de doute. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Veiller à ce que l'équipement soit correctement mis à la terre. Purger l'air du système avant d'introduire le produit. Ne pas fumer lors de la manipulation du produit. Évaluer le risque d'atmosphère potentiellement explosive et le besoin d'un équipement antidéflagrant. Considérer l'utilisation seulement d'outils anti-étincelles. S'assurer que le système, au complet, a été (ou est régulièrement) contrôlé contre les fuites avant utilisation. Se reporter aux instructions de maintenance du fournisseur. Ne pas autoriser de retour dans le récipient. Protéger les cylindres contre les dommages physiques; Ne pas traîner, rouler, glisser ou faire tomber. Lors du déplacement des cylindres, même sur des courtes distances, utiliser un chariot (wagonnet, chariot à main, etc.) conçu pour transporter des cylindres. Laisser les chapeaux de protection des robinets en place jusqu'à ce que le récipient ait été protégé contre un mur ou un banc ou placé dans un support de récipients et qu'il soit prêt à l'emploi. Si l'utilisateur éprouve n'importe quelle difficulté à l'utilisation du robinet du cylindre, arrêter l'utilisation et contacter le fournisseur. Ne jamais essayer de réparer ou de modifier les robinets des récipients ou les opercules de sécurité. Les robinets endommagés doivent être signalés immédiatement au fournisseur. Garder les robinets de réglage des récipients propres et exempts de contamination particulièrement par de l'huile ou de l'eau. Remettre les chapeaux ou les clés de robinet de réglage ou les bouchons du récipient lorsqu'ils sont fournis dès que le récipient est déconnecté de l'équipement. Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et quand il est vide, même s'il est toujours connecté à l'équipement. Ne jamais essayer de transférer des produits d'un cylindre / récipient à un autre. Ne jamais utiliser de dispositifs à flamme directe ou des dispositifs de chauffage électrique pour augmenter la pression d'un récipient. Ne pas retirer ou abîmer les étiquettes fournies par le fournisseur pour l'identification du contenu du cylindre.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Respecter toutes les réglementations et exigences locales concernant le stockage des récipients. Séparer des autres comburants en magasin. Conserver le récipient sous 35 °C dans un endroit bien ventilé. Les récipients doivent être stockés dans la position verticale et correctement protégés pour éviter qu'ils tombent. Les récipients stockés devraient être périodiquement contrôlés pour les conditions générales et contre les fuites. Les chapeaux tulipes des robinets ou bouchons du récipient doivent être en place. Stocker les récipients dans un endroit exempt de risques d'incendie et loin des sources de chaleur et d'inflammation. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tous les équipements électriques dans les zones de stockage devraient être compatibles avec le risque d'une atmosphère potentiellement explosive. Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'encourager la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Type valeur	Valeur	Note
Grande Bretagne – LTEL	600 p.p.m.	EH 40/07

OSHA, NIOSH

Produit / Ingredient Nom	Type	Exposition Long Terme	Valeur ppm	Valeur mg/m ³	Effet
n-pentane	OSHA NIOSH	Inhalation	1000	3000	Sys
Isopentane	OSHA NIOSH	Inhalation	1000	3000	Sys
2-propanol	OSHA NIOSH	Inhalation	200	-	Sys
Soltrol 10	OSHA NIOSH	Inhalation	300	Consommateur	Sys
2-méthylpentane	OSHA NIOSH	Inhalation	1000	3000	Sys

Concentrations prédites sans effets

N'est pas applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Une évaluation des risques devrait être menée et documentée dans chaque zone de travail pour évaluer les risques liés à l'utilisation du produit et pour sélectionner l'EPI qui correspond au risque pertinent. Les recommandations suivantes devraient être prises en considération. Les détecteurs de gaz devraient être utilisés lorsque des quantités de gaz / vapeurs inflammables pourraient être libérées. Envisager un système de permis de travail, par exemple pour des activités de maintenance. Les systèmes sous pression doivent être contrôlés régulièrement pour détecter les fuites. Fournir une ventilation générale ou locale adéquate. Maintenir des concentrations bien inférieures aux limites d'exposition professionnelle.

Équipements de protection individuelle**- Protection des yeux et du visage**

Protéger les yeux, le visage et la peau contre les projections des liquides. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Porter un écran facial lors du transvasement et de la rupture des connexions de transfert. Des lunettes de sécurité, des lunettes de protection ou un écran facial conformes à la EN166 doivent être utilisés pour éviter toute exposition aux projections de liquides. Un masque complet est recommandé.

Directives :

CEN : EN136 Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage.

- Protection de la peau**Protection des mains**

Conseil :

Porter des gants isolants contre le froid.

Directives :

EN 511 Gants de protection contre le froid.

Des gants chimiquement résistants conformes à la norme EN 374 doivent être utilisés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

Matière :

Nitrile

Directives :

EN 374-1/2/3 Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.

Protection du corps

Protéger les yeux, le visage et la peau de tout contact avec le produit. Garder des vêtements appropriés de protection résistant aux produits chimiques facilement disponibles pour une utilisation d'urgence. L'équipement de protection individuelle du corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et des risques associés.

Directives :

EN 943 : Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides.

Autres protections

Porter des vêtements ignifugés / difficilement combustibles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Porter des gants de travail et des chaussures de sécurité lors de la manipulation des cylindres.

ISO 20345 Chaussures de sécurité.

- Protection respiratoire

Garder un appareil de protection respiratoire isolant autonome facilement accessible pour une utilisation d'urgence. Utiliser un APRIA en cas de concentrations élevées. La sélection de l'appareil de protection respiratoire (APR) doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les dangers du produit et les limites de fonctionnement sécurisé de l'APR sélectionné. Lorsqu'il est permis par une évaluation des risques, un équipement de protection des voies respiratoires (EPVR) peut être utilisé.

Directives :

EN 136 Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage.

Matière :

Filtre AX

Directives :

EN 14387 : Appareils de protection respiratoire - Filtres anti-gaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Se référer à la réglementation locale pour la restriction des émissions dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour des méthodes spécifiques pour le traitement des déchets. Fournir une ventilation générale ou locale adéquate.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales****Apparence / Couleur :** Liquide incolore.**Odeur :** faible. Mauvaises caractéristiques de détection à de faibles concentrations.**Seuil olfactif :**

Le seuil olfactif est subjectif et inadéquat pour prévenir la surexposition.

Point de fusion : -135 °C
Point d'ébullition : 37 °C
Point d'éclair : -40 °C
Zone d'inflammabilité : 1,1% (V) – 7,8% (V)
Pression de vapeur 37,8 °C : 1,08 bar
Densité relative, gaz : 2,48
Solubilité dans l'eau : 39 mg/l
Coefficient de partage : n-octanol / eau : Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation : 260 °C
Densité relative, liquide : 0,601 - 0,651
Viscosité 0,234 cp à 20 °C
Limites d'explosion : LIE 1% LSE 6%

9.2. Autres informations

Gaz / vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans des espaces confinés, en particulier au niveau du sol ou au-dessous du sol.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former, dans l'air, une atmosphère potentiellement explosive. Peut réagir violemment avec les comburants.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. - NE PAS FUMER.

10.5. Matières incompatibles

Air, Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits. Si elles sont impliquées dans un incendie, les émanations toxiques et / ou corrosives suivantes peuvent être produites par décomposition thermique :
Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Valeur : DL50

Espèce : Rat

Valeur dans l'unité non standard : > 2.000 mg / kg

Légèrement toxique.

Toxicité aiguë par inhalation

Valeur : CL50

Espèce : Rat

Valeur dans l'unité non standard : > 25,3 mg / l

Légèrement toxique.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Légèrement toxique

Toxicité aiguë par autres itinéraires

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée

Non classé comme irritant. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une dermatite par contact cutané.

Irritation oculaire

Non classé comme irritant. Peut entraîner un léger malaise à court terme pour les yeux.

Sensibilisation

Cette substance n'est pas classée comme sensibilisant.

Toxicité à doses répétées

Ne devrait pas endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

Évaluation de la mutagénicité

Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Évaluation de la cancérogénicité

Aucun signe d'effets cancérogènes.

Évaluation de la toxicité à la reproduction

Aucune indication d'effets toxiques.

Évaluation de la tératogénicité

Aucune indication d'effets tératogènes.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë et prolongée poisson

Espèces: Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

Durée d'exposition: 96 h

Type de valeur: CL50

Valeur en unité standard mg/l: 4,26 mg/l

Toxicité aiguë invertébrés aquatiques

Espèces: *Daphnia magna*

Durée d'exposition: 48 h

Type de valeur: CE50

Valeur en unité standard mg/l: 2,7 mg/l

Toxicité plantes aquatiques

Espèces: Algues

Durée d'exposition: 72 h

Type de valeur: NOEC

Valeur en unité standard mg/l: 7,51 mg/l

Espèces: Algues

Durée d'exposition: 72 h

Type de valeur: CE50

Valeur en unité standard mg/l: 10,7 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation atmosphérique

La substance se dégrade rapidement dans l'atmosphère.

Facilement biodégradable

Photodégradation

Demi-vie (photolyse directe): 2,3 j

Photolyse non significative.

Stabilité dans l'eau

Dégradation: 71,4%

Durée: 28 jours

Hydrolyse non significative

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa forte volatilité, il est peu probable que le produit cause une pollution du sol ou de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucuns.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans des zones où il existe un risque de formation d'un mélange explosif avec de l'air. Le déchet doit être brûlé par torchage à travers un brûleur approprié avec un dispositif contre les retours de flamme. Les gaz toxiques et corrosifs formés lors de la combustion doivent être nettoyés avant le dégagement dans l'atmosphère. Ne pas déverser dans un endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Contacter le fournisseur si des conseils sont nécessaires. Éliminer le récipient uniquement via le fournisseur.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1. Numéro ONU 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Liquides inflammables, n.s.a.

14.3. Classe(s) de danger

Classe : 3

Code de Classification : F1

Code d'Action d'Urgence : 3YE

Code Tunnel : (D/E)

14.4. Groupe d'emballage PG II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

IMDG

14.1. Numéro ONU 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Liquides inflammables, n.s.a.

14.3. Classe(s) de danger

Classe : 3 (LIQUIDES INFLAMMABLES)

EmS : F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage PG II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Nom de la substance : PENTANE (TOUS LES ISOMÈRES)

Type de navire requis : 3

Catégorie de pollution : Y

IATA

14.1. Numéro ONU 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Liquides inflammables, n.s.a.

14.3. Classe(s) de danger Classe : 3

14.4. Groupe d'emballage PG II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

Autres informations concernant le transport

Éviter le transport sur les véhicules où l'espace de chargement n'est pas séparé du compartiment du conducteur. S'assurer que le conducteur du véhicule est conscient des dangers potentiels de la charge et sait ce qu'il faut faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter les récipients du produit, s'assurer qu'ils sont solidement fixés. S'assurer que le robinet du cylindre est fermé et qu'il n'y a pas de fuites. S'assurer que le chapeau, l'écrou ou le bouchon de la sortie du robinet (si fournis) est correctement installé. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (si fourni) est correctement installé. Assurer une ventilation adéquate. S'assurer du respect la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive SEVESO 96/82/CE : couverte

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'ESC a été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

S'assurer que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. S'assurer que les opérateurs comprennent le risque d'inflammabilité. Le risque d'asphyxie est souvent négligé et doit être mis en valeur lors de la formation de l'opérateur. Avant d'utiliser ce produit dans n'importe quel nouveau processus ou expérience, une étude approfondie de la compatibilité de la matière et de la sécurité devrait être effectuée.

Conseil

Bien que des soins appropriés aient été pris dans la préparation de ce document, aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages résultant de son utilisation ne peut être acceptée. Les détails donnés dans ce document sont censés être corrects au moment de l'expédition à la presse.

Informations complémentaires

Remarque:

Lors de l'utilisation de ce document, il faut prendre soin, car le signe décimal et sa position sont conformes aux règles de la structure et la rédaction des normes internationales et est une virgule sur la ligne.

Par exemple, 2,000 sont deux (à trois décimales) et pas deux mille, alors que 1.000 est mille et pas une (à trois décimales).

Fin du document